



**ELECTION
DU SECRETAIRE
DE SEANCE**

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 22 MAI 2025

page 1

L'an Deux Mille Vingt Cinq le vingt-deux mai à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 14 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle de réunion en Mairie de Bollène, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony ZILIO.

Présents : M. ZILIO, Mme GUTIEREZ, Mme BRISA, Mme DUMARCHER, Mme LAUNAIRE, Mme FROMENT

Absents excusés :

M. BLANC représenté par Mme GUTIEREZ

Mme AUTRAN-BLANC représentée par Mme BRISA

M. BERNE représenté par M. ZILIO

Mme GIANETTA représentée par Mme LAUNAIRE

Absente :

Mme CALERO

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15, il convient de désigner un secrétaire de séance.

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- nommer un secrétaire de séance
- à l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

➔ **DECIDE** de nommer Mme GUTIEREZ Myriam, Secrétaire de Séance.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



M. Anthony ZILIO
Président du CCAS,



Mme Myriam GUTIEREZ,
Secrétaire de séance,